



Mairie de Vulbens, C. Boidevaix, architecte © CAUE 74 / Béatrice Cafiéri

FORMATION EN DISTANCIEL : LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

LE CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN DEÇÀ DES SEUILS EUROPÉENS

DATE

jeudi 7 octobre 2021

PUBLICS

Élus uniquement, avec un nombre de participants limité à 20 personnes

PARTICIPATION DEMANDÉE

Cette formation est délivrée à titre gracieux



mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques

CONTEXTE

Construction ou extension de locaux scolaires, d'accueil de la petite enfance, équipements culturels, administratifs... Les besoins des collectivités du département en matière d'équipements publics sont nombreux et génèrent de multiples commandes auprès des équipes de maîtrise d'œuvre.

La passation de ces commandes s'effectue dans le cadre des règles de la commande publique. Si le concours de maîtrise d'œuvre est la règle pour les projets les plus importants, la plupart relèvent de marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés selon une procédure adaptée.

Cette matinée vise à présenter aux élus les marchés à procédure adaptée (MAPA), une des procédures de passation des marchés publics prévue par le Code de la commande publique.

Cette formation est proposée en partenariat avec la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP).

Créée en 1977, la MIQCP a vocation à promouvoir la qualité des constructions publiques. Elle remplit cet objectif en étant à l'écoute et en proposant un conseil à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics, notamment les collectivités locales qui souhaitent réaliser des équipements publics. www.miqcp.gouv.fr

OBJECTIF

- Connaître les principes généraux des marchés à procédure adaptée (MAPA) et leurs spécificités

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Connaître les règles de passation des marchés de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée
- Identifier les cas de recours à cette procédure

FORMATRICES

Laurence Gibrat, experte juridique et conseil auprès des maîtres d'ouvrage

Yâsimîn Vautor, architecte-urbaniste de l'État, conseil aux maîtres d'ouvrage

MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Supports de formation
- Guides de la MIQCP

PRÉ-REQUIS

Aucun

HORAIRES ET DURÉE

9h00-12h00 • 1/2 j (3 h)

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cours et/ou en fin de formation

PROGRAMME

- 09h00 : accueil par le CAUE de Haute-Savoie, tour de table, présentation du programme
- 09h15 - 12h00 :
 - > Le concours en deçà des seuils (pour mémoire)
 - > Les marchés à procédure adaptée (MAPA)
 - La procédure adaptée de maîtrise d'œuvre sans et avec remise de prestation (intention architecturale)
 - L'exemple de la commune de Quasquara en Corse

Un lien de connexion sera transmis aux participants

CONTACT & INSCRIPTION

Emmanuelle Fournier

chargée de formations - MIQCP

emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de le signaler lors de votre inscription.